



Commune péri-urbaine de 7269 habitants située en Martinique qui compte 980 enfants scolarisés

Projet communal : La commune dispose seule des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elle a signé le PEDT.

Population : 5 001-10 000

Type : Péri-urbain

Région (avant le 1^{er} janvier 2016) : Territoire d'Outre-Mer, Martinique

Présentation résumée :

Après concertation, la commune a choisi le samedi comme cinquième matinée et d'organiser le nouveau périscolaire en deux séquences de 1h30 prolongeant le périscolaire le soir après la classe sur deux jours.

Le PEDT prend place après la mise en œuvre du projet éducatif local (PEL) sur la commune et s'y intègre comme sous-ensemble. Il concerne essentiellement la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

La Caisse des écoles coordonne le projet, en étroite collaboration avec les élus responsables du secteur Education.

L'ambition des activités périscolaires est d'intégrer pleinement les associations et structures de la ville de manière à participer à une pleine intégration des enfants dans leur environnement culturel.

Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires) :

5 écoles (1 maternelle, 2 élémentaires, 2 primaires)

Nombre d'enfants concernés : 980

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.), matin, midi et soir, et mercredi.

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Ateliers de lecture
- Ateliers de langue

- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente
- Autres/ ouverture sur le « caraïbe » par les langues étrangères

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire déclaré (Accueil collectif de mineurs) du mercredi (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement)
- Ateliers (mono activité)
- Etude surveillée et CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)
- Accueil, garderie

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : classe, gymnase, salle informatique, salle d'activité, restaurant, cour et préau, autres
- Extérieur : local municipal, gymnase, stade, piscine, bibliothèque, médiathèque,

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

Education, restauration scolaire, sport, culture
Autres : Office de tourisme

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant):

Ecole de musique, clubs sportifs

Autres associations locales:

Associations culturelles et artistiques, parc ethnobotanique, associations de solidarité

Associations partenaires :

- Associations agréées au niveau national ou local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- Agents territoriaux
Dont ATSEM
- Animateurs extérieurs recrutés par les municipalités/intercommunalités
- Animateurs associatifs

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture, EAC-arts plastiques, danse, éducation au développement durable, sports, citoyenneté, vivre ensemble, éducation à la santé,
Les activités périscolaires se font effectivement en articulation avec le projet d'école.

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui
- Délégation à une association : non

Coordinateur du PEDT : oui

Statut : fonctionnaire titulaire Caisse des écoles

Eventuellement référent par site et par école : Oui

Comité de pilotage du projet :

Participants :

- Le Maire
- Elus de la commune
- Conseil d'administration de la caisse des écoles
- Inspecteur de l'éducation nationale (IEN)
- Commission Education et sports de la ville

Fréquence des réunions : trimestrielle

Comité ou instance de coordination technique : non

La caisse des écoles (établissement public communal) assure la coordination.

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Temps concernés : extrascolaire mercredi

Organisateur municipal

Concertation :

Avant, pendant, bilan

Avec qui ? A travers le comité de pilotage (voir ci-dessus) et le conseil d'administration de la caisse des écoles associant enseignants et associations complémentaires et d'éducation populaire, représentants de parents d'élèves.

Modalités : réunions du conseil d'administration de la caisse des écoles

Articulation avec d'autres projets :

PEL, CLAS, CEJ, Accompagnement éducatif (Education nationale)

Dates de lancement du PEDT : rentrée 2013

du PEL : 2009

Modalités d'évaluation :

L'évaluation est menée par le comité de pilotage. Aucune méthodologie particulière n'est mentionnée. Des indicateurs quantitatifs (nombres d'ateliers mis en place, nombres d'inscrits) et qualitatifs (questionnaires de satisfaction) sont utilisés dans le bilan de fin d'année.

Seront pris en considération les effets attendus proposés dans le document initial du PEDT à savoir :

- Etre un complément à l'enseignement dispensé en classe dans les domaines artistiques, culturels, sportifs et éducatifs.
- Permettre à l'enfant de respecter et les règles de la vie commune et d'éprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions, d'identifier les adultes et leur rôle.

- Développer le raisonnement.
- Se repérer et se déplacer dans l'espace.

Qui évalue ? Le comité de pilotage.

Évaluation partagée : non

Éléments qualitatifs (points forts du projet) :

- Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)

Le PEDT est intégré dans un PEL préexistant et bénéficiant des partenariats mis en place et d'activités identifiées et structurées.

- Adaptation aux caractéristiques de la commune

Du fait de son environnement spécifique (territoire d'outre-mer), la collectivité a engagé une politique éducative en lien constant avec les caractéristiques de son territoire. Un des objectifs du projet est en effet d' « aider l'élève à s'approprier sa ville et son patrimoine culturel afin qu'il devienne un véritable citoyen communal ». Le PEDT a été pensé en direction de l'école et autour de l'école, les activités périscolaires devant servir de compléments aux enseignements scolaires.

- Utilisation des ressources locales

Mobilisation d'associations culturelles et de clubs sportifs, du parc ethnobotanique et d'associations de solidarité.

- Pistes d'évolution

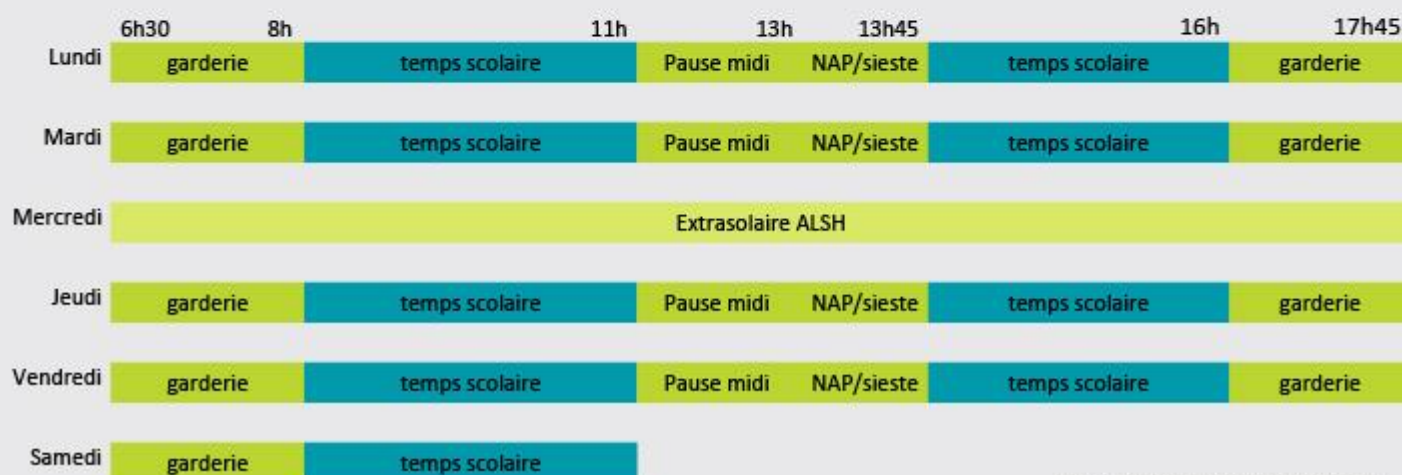
Le travail d'évaluation partagée mis en place va guider l'adaptation du projet et des activités.

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

Horaires écoles élémentaires



Horaires écoles maternelles



NAP : nouvelles activités périscolaires
 ALSH : accueil de loisirs sans hébergement

